



Genève, le 27 mai 2019  
Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse**

### **Lancement d'une consultation sur une modification du calendrier des vacances scolaires**

**Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) lance une consultation sur une modification du calendrier scolaire. Les vacances de Pâques seraient allongées: elles commenceraient le Vendredi saint et dureraient les deux semaines suivantes. Par ailleurs, le vendredi suivant l'Ascension deviendrait un jour de congé. En compensation, les vacances d'été seraient raccourcies, passant de huit à sept semaines. Sur l'année complète, aucun jour d'école ne serait perdu.**

Le calendrier scolaire structure la vie des élèves et de leurs familles ainsi que la société dans son ensemble. Toute modification de ce calendrier a un fort impact, car elle entraîne une réorganisation pour de nombreux acteurs autour de l'école et en dehors de l'école. De multiples enjeux (économique, social, administratif, politique, médical et proprement éducatif) sont soulevés.

Différents souhaits de modification du calendrier des vacances scolaire s'expriment parmi la population genevoise. Depuis 2013, trois motions allant dans ce sens ont été déposées au Grand Conseil. De son côté, le DIP a mandaté en le service recherche en éducation (SRED), qui a effectué une enquête auprès des familles du canton, dont les résultats ont été publiés en 2017.

Sur le plan éducatif et de la formation, les questions relatives au temps scolaire et aux rythmes d'apprentissage des élèves sont nombreuses. Il ressort que l'organisation journalière et hebdomadaire de l'école, ainsi que la qualité du sommeil des enfants et des jeunes influencent principalement la capacité d'apprentissage. Toutefois, l'espace entre les vacances peut jouer un rôle. Comme par exemple le nombre important de semaines d'école entre Pâques et l'été, jugé souvent très fatigant pour les élèves. Par ailleurs, de longues vacances d'été peuvent engendrer une perte des connaissances scolaires chez de nombreux enfants.

En tenant compte des différents éléments, le DIP lance une consultation sur une modification qui porte sur les trois points suivants:

1. Faire débiter les vacances de Pâques dès le vendredi saint et les faire suivre de deux semaines complètes.
2. Donner congé le vendredi qui suit le jeudi de l'Ascension.
3. Diminuer les vacances d'été d'une semaine pour les porter à sept.

Cette proposition maintient le nombre actuel de semaines d'école sur l'année (38,5). Aucun jour d'école n'est perdu pour les élèves. La proposition de modification permet également de

respecter les diverses contraintes calendaires indépendantes de notre canton.

La proposition est soumise jusqu'au 5 juillet 2019 à plus d'une centaine d'entités et/ou partenaires du DIP par le biais d'une consultation électronique.

**Annexes:**

- [Comparaison pour les prochaines années entre l'organisation actuelle et l'organisation modifiée du calendrier](#)
- [Enquête représentative du SRED auprès des familles genevoises](#)

*Pour toute information complémentaire : M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de communication, DIP, T. 022 546 69 68.*